



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Septembre 2021
CO 306 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95
Présents : .71
Votants : ..81

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, FORET Clément, REGALDI Sylvie, (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, JACQUES Lucie, ROMANET Claude, TRONCHET Guy, VINCENT Jérôme, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOULET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BUGADA Cathy, HENARD Stéphane à MOREL Denis, DECOTE Yves à VIONNET André, BRENIAUX Denis à BERTHOD BLANC Aurélien, CETRE Jean François à BRUNEL Bernard, GAGNEUR Raphaël à MAIRE Serge, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, MORBOIS Christelle à BONNET Dominique, LAMBERT Véronique à GAILLARD Jean François, BAH L Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : LAUBIER Bernard à JACQUES Lucie, CHOULOT Alain à VINCENT Jérôme,

Etaient Excusés : GAVAT William, PAQUIEZ Valérie, FEVRE Michel, BENETRUY Sylvain, BAUPOIL Jean Luc, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand

Etaient absents : VIENNET Rémy, CARDOT Audrey, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, JACQUES Sébastien, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikael

Secrétaire de séance : Guy Tronchet

Convocation faite le : 21 Septembre 2021

Objet : Exonération de TEOM des assujettis à la Redevance Spéciale des Ordures Ménagères pour l'année 2022

VU l'article 1521 III du CGI, modifié par la loi de finances du 30 décembre 2004 qui précise que les conseils communautaires déterminent annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la TEOM ;

VU la délibération n°37 du 12 octobre 2004 par laquelle le Conseil Communautaire a instauré la Redevance Spéciale Ordures Ménagères sur le territoire communautaire, en parallèle à la TEOM ;

CONSIDERANT que depuis cette date et par délibération chaque année, le Conseil Communautaire instaure l'exonération de TEOM pour les assujettis à la Redevance Spéciale des Ordures Ménagères au titre de l'année suivante, selon liste (voir pages suivantes) établie par le SICTOM au titre de l'année en cours ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 / Décide de l'exonération de TEOM des locaux hébergeant une activité industrielle ou commerciale pour lesquels la Redevance Spéciale des Ordures Ménagères est facturée, selon liste établie par le SICTOM de Champagnole en septembre 2021 ;

2 / Affiche dans chaque commune concernée avant le 31 décembre de chaque année la liste des locaux exonérés de TEOM et assujettie à la Redevance Spéciale des Ordures Ménagères ;

3 / Transmet la liste des locaux exonérés de TEOM et assujettie à la Redevance Spéciale des Ordures Ménagères à la DGFIP avant le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante.



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Septembre 2021
CO 306 DE (SUITE)

Page 2/4

Objet : Exonération de TEOM des assujettis à la Redevance Spéciale des Ordures Ménagères pour l'année 2022

Redevance spécial (gros producteurs) liste des structures à exonérer de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021 - CC ARBOIS POLIGNY SALINS

FACTURATION GROS PRODUCTEURS - ARBOIS
ENTREPRISES A EXONERER EN 2022

Entreprises	Adresse
AGORA Publicité	3 route de Villette Zone industrielle de l'Ethole
ALDI BEAUNE SARL	Route de Dole
APEI foyer de vie horizon foyer d'accueil médicalisé	Rue Chauvin Rue Chauvin
APEI Foyer des Fougères	13 route de Lyon 5 rue de la Gare
ATAC	Route de Besançon
AUTOCARS RAMOUSSE	Route de Dole
BISTROT des Claquets	33 place de Faramand
BOUCHERIE TRAITEUR GROSJEAN SARL	5 Rue de l'Hôtel de Ville
CAMAIA	31 place de la Liberté
CHARPENTES DUCHENE (SCI toits et noues)	24 Rue de l'Industries
CHÂTEAU BETHANIE	2 rue des Fossés
CIPOSTE SAS (la poste arbois)	5 avenue du Général Delort
CLINIQUE VETERINAIRE	Route de Pupillin
CRECHE MUNICIPALE	Rue saint Roch
DISTRIBUTION CASINO (SPAR)	55 grande Rue
DOMAINE DE BOICHAILLES	BP 106
DOMAINE ROLET	Route de Dole - Montesserin
ESAT LES VIGNES	34 Zone Industrielle
FRUITIERE DU PLATEAU ARBOISIEN	1 Rue des Fossés
CUISINE CENTRALE (centre hospitalier pays Revermont)	Hopital cuisine centrale
HOPITAL LOCAL (centre hospitalier Pays du Revermont)	23 Rue de l'Hôpital
Maison de retraite	Rue Delort
HOTEL DES CEPAGES	Route de Villette
INTERVAL COOPERATIVE AGRICOLE	29 ZI de l'Ethole
LE MARCOTTON Bar à vin	49 Grande Rue
LYCEE FRIANT SITE ARBOIS rue de larney rue des écoles	rue de Larney rue des Ecoles
RESTAURANT Les Docks	27-29 Place de la Liberté
RESTAURANT Le Faramand	40 Place Faramand
RESTAURANT Les Caudalies	Avenue Pasteur
RESTAURANT La Finette	22 avenue Louis Pasteur
RESTAURANT Intercommunal	
RESTAURANT Maison Jeunet	9 rue de l'Hôtel de Ville
SIOBRA	ZI BP 65
SUPER U	Route de Dole

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 3/4

Séance du 28 Septembre 2021

CO 306 DE (SUITE)

Objet : Exonération de TEOM des assujettis à la Redevance Spéciale des Ordures Ménagères pour l'année 2022

FACTURATION GROS PRODUCTEURS - POLIGNY

ENTREPRISES A EXONERER EN 2022

Entreprises	Adresse
ACTALIA - CECALAIT	6 rue de Versailles
API AND YOU	27 grande rue
ATS	rue Nicolas Appert
AUTOMOBILES Bernard VILLET	Route de Lons
BRELOT CHARCUTERIE	88 Grande Rue
BOUTIQUE PAYSANNE LISADOU	6 route de Lons
CAMPING "La tulipe de Vigne"	
CASE B SAS MARO	rue Nicolas Appert
CASINO (petit)	64 Grande Rue
CER FranceJura/AGC Jura	17 rue Charles de Gaulle BP50065
CHEVASSU Accord SA	Z I Rue Roger Thirode Rue des Salines ZC Grimont
SARL CINEODE	19 Rue du Général De Gaulle
COLLEGE Jules GREVY	Rue des Petites Marnes
COLRUYT	rue Nicolas Appert
COM INTERPRO GESTION COMTE	Avenue de la Résistance
COOPERATIVE TERRE COMTOISE	ZI rue Roger Thirode
CREMERIE JURAMONTS	1 Place Nationale
CTFC	9 avenue Wladimir Gagneur
DECOD'HOR	Rue Jules et Charles Arnaud
DIAGER Bâtiment	Rue Henri Moissan
DIAGER Industries	ZI Rue Claude Nicolas Ledoux
ENIL BIO	BP 49
EUROVIA	Z I Rue le Corbusier
FROMAGERIE VAGNE	Z I Rue le Corbusier
FROMAGERIE ARNAUD	6 avenue de la Gare
GENERALE MECANIQUE APPLIQUEE	Rue Roger Thirode
GRANDE PHARMACIE	4 Avenue de la Gare
HOTEL DES IMPOTS	Place du champ de Foire
HOPITAL LOCAL centre hospitalier intercommunal du pays du revermont	Avenue Foch
INRA URTAL	Rue de Versailles
JURAMODELISME	7, rue Jean Bertin ZI
LABORATOIRE D'ANALYSES (LDA 39)	59 Rue du Vieil Hôpital
LA FEE CHOCOLAT	Rue Nicolas Appert
LE MOULIN DE VAUX	ZI Rue le Corbusier
LES PLAISIRS SUCRES	96 grande rue
LYCEE FRIANT internat	2 rue Friant
----- jacob+ruty+oratoriens +relais+genève	
service commun restauration	
MAISON D'ENFANTS CHEZ NOUS	6 rue du Vieil Hôpital
PHARMACIE BENOIT	59 Grande Rue
PHARMACIE MIDOT	34 Rue du Vieil Hôpital
PLOMBERIE SALINS	8 rue des Perchées

Objet : Exonération de TEOM des assujettis à la Redevance Spéciale des Ordures Ménagères pour l'année 2022

Entreprises	Adresse
ROUTE DES TERROIRS (Coop from)	2 Rue de L'Orin ZA Grimont sud
SARL NOVA (Anciennement la pause essentielle)	69 Grande Rue
SEMAG (tracteurs COSTE)	ZI
STATION D'EPURATION	Rue saint Roch
STEPHAGRI	Rue Denis Papin
MODULARITE (Tand'M)	3 Avenue de la République
TGCP	BP 69 route de Dole
VALLEE HEUREUSE (la)	route de Genève
VETERINAIRES Magadur et Aumeunier	Rue des Acacias

FACTURATION GROS PRODUCTEURS - SALINS
ENTREPRISES A EXONERER EN 2022

Entreprises	Adresse
Association des Amis de la Nature	Hameau de Baud
ATAC	Rue Aristide Briant
BRASSERIE "Le Thermal"	Place des Alliés
Café du Commerce	43 Rue de la République
CAMPING	Rue de la Gare
CASINO "Le Sensso"	6 Rue de la République
CBM25	74 Rue de la République
CHI Pays de Revermont	Rue du Docteur Germain
CITE SCOLAIRE Victor Considérant	Route d'Ornans
CRCPFC Pont d'Héry	La Grange sur le Mont
DYNAMIC AUTO	ZI Les Mélincols
ESAT	2 Chemin des Roussets d'Arele
Etablissement THERMAL	Place Barbarine
FORT SAINT ANDRE	
Foyer Hébergement	1 Chemin des Margiliens
GRAND HOTEL DES BAINS	2 Place des Alliés
HOTEL "Les 2 Forts"	26 Rue de la République
LA BELINE	2 Rue des Tours Bénites
MFR	15 Hameau de Blégnny
PIZZERIA des Salines	8 Rue de la République
RESIDENCE Artémis	Les Granges Feuilletts
RESTAURANT "Le Petit Blanc"	1 Place des Alliés

FACTURATION GROS PRODUCTEURS
COMMUNES ENVIRONNANTES
ENTREPRISES A EXONERER EN 2022

Commune	Entreprises
BARRETAINE	Hôtel Restaurant Maison Zugno
BESAIN	Carrière SET PERNOT
BRAINANS	Le Moulin de Brainans
PLASNE	COOP fromagère(SCAF) Carrière SET PERNOT

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

